



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 avril 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 mars 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. GIRAULT, M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. DEDIANNE Alain

N° 2023-040 : NIÈVRE INGÉNIERIE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE : MODIFICATION DES TARIFS

Vu l'adhésion de la Commune de Clamecy à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
Considérant l'évolution des tarifs de rémunération 2023 de Nièvre Ingénierie, pôle aménagement,

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (2 contre, 2 abstentions)

- RENOUVELLE son adhésion à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie
- ACCEPTE la modification des tarifs d'adhésion 2023 pour le pôle aménagement de l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie.

Suivent les signatures.
